

**Philippe DIALLO**  
Président du CoSMoS

**Mesdames, Messieurs, les Adhérents du  
CoSMoS**

Réf : DT.PhD/12

Paris, le 30 janvier 2015

Mesdames, Messieurs, chers Adhérents,

La commission mixte paritaire réunie le 23 janvier a constaté qu'après l'accord intervenu lors de la CMP du 15 décembre, les syndicats de salariés et l'autre organisation patronale, avaient apposé leur signature sur deux avenants, l'un désignant Uniformation comme organisme collecteur des contributions à la formation professionnelle (OPCA), l'autre fixant les taux de ces contributions.

Lors la CMP du 15 décembre 2014, le CoSMoS avait indiqué qu'il ne serait pas signataire de ces accords pour les raisons indiquées dans mon précédent courrier, et informé les partenaires sociaux qu'il ferait connaître son éventuelle opposition à l'extension de ces accords en fonction de leur qualité rédactionnelle.

Dès le 23 décembre, le CoSMoS avait fait savoir aux partenaires sociaux qu'il réunirait son Bureau National le 7 janvier 2015 pour examiner les projets d'avenants et apporter ses observations sur leur rédaction. Or, avant même le 5 janvier, les projets d'avenants avaient été signés majoritairement, privant le CoSMoS de sa capacité à apporter les amendements rédactionnels qu'il aurait jugé nécessaires. Cette circonstance choquante nous a conduit à repousser notre prise de position ultérieurement. C'est ce que j'ai signifié aux partenaires sociaux lors de la CMP du 23 janvier.

En pratique, les avenants signés n'ont pas de force obligatoire vis-à-vis l'ensemble des employeurs tant qu'ils n'ont pas été étendus par le ministre du travail. Aussi, j'attire votre attention sur le fait que la collecte 2015 (sur masse salariale 2014) des contributions relatives au plan de formation et à la professionnalisation sera réalisée par les OPCA interprofessionnels. A cet égard, il est confirmé qu'AGEFOS-PME poursuit en 2015 son engagement en faveur des employeurs du sport comme il le fait depuis de nombreuses années.

Pour votre parfaite information, vous trouverez en pièce-jointe une note présentant de manière synthétique et pratique les modalités pour vous acquitter de vos obligations en ce domaine.

Bien évidemment, je ne manquerai de revenir vers vous pour vous faire part de l'actualité de la formation professionnelle et du dialogue social dans la branche du sport.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, chers Adhérents, à l'assurance de mes sentiments sportifs les meilleurs.



**Philippe DIALLO**  
Président